

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **12 (1941)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administra- tion : M. R. STEINER Delémont — Tél. 2.15.83	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 9.40.07	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 2.16.57
---	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — Abonnement annuel : fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50. — Annonces : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J., Delémont.

SOMMAIRE :

L'organisation et l'activité de l'Office cantonal de l'économie de guerre, Dr Berset,
(suite et fin). — Communications officielles.

L'organisation et l'activité de l'Office cantonal de l'économie de guerre *

Conférence de M. le Dr BERSET, de l'Office cantonal de l'économie de guerre
à l'Assemblée générale de l'A. D. I. J. du 28 juin 1941.

(Suite et fin)

3. Revision des installations de chauffage.

En application de l'Ordonnance N° 9 du Département de l'économie publique concernant la revision et la mise en état des installations de chauffage, notre Office a été chargé de l'organisation et de la surveillance de ces revisions. D'après l'ordonnance en question, tout propriétaire d'une installation de chauffage avec chaudières d'une surface de chauffe de plus de 5 m² ou dont la consommation annuelle dépasse 8 tonnes de charbon ou 5 tonnes de mazout, est tenu de soumettre cette installation à une revision. Celle-ci est confiée à des maisons spécialisées, agréées par notre Office, et leurs rapports sont soumis à des sous-commissions composées de spécialistes en chauffage. Suivant le résultat de ces rapports toute attribution de combustible peut être suspendue si un propriétaire se refuse à faire faire les réparations ou changements reconnus indispensables par les reviseurs pour l'obtention d'un rendement plus rationnel des chaudières et pour éviter un gaspillage de combustible. Sur les 4500 installations de chauffage astreintes à la revision dans le canton de Berne, 1800 ont été revisées jusqu'à présent.

4. Communautés de travail dans les transports automobiles.

Depuis la deuxième mobilisation générale en mai 1940 les cantons sont tenus d'organiser des communautés de travail grou-

* Voir les bulletins N° 4 et 5/1941